

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS... se paient d'avance... Bureau du Journal du Lot

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot... Annonces... Réclamations...

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans - service d'hiver.

Table with 4 columns: Station, Départ, Arrivée, and time. Lists routes between Cahors, Agen, Monsempron-Libos, Bordeaux, Paris, etc.

Cahors, le 12 juin 1873.

La circulaire du nouveau ministre des affaires étrangères...

étrangères à nos agents diplomatiques est pleine de réserve, de patriotisme et de dignité.

« 26 mai 1873. »

» Monsieur,

Vous avez été informé que, par un décret du 24 mai dernier, l'Assemblée nationale a accepté la démission de M. Thiers, Président de la République...

Je crois cependant nécessaire de vous indiquer brièvement la portée des événements qui ont amené ce changement dans la personne du dépositaire du pouvoir suprême.

Vous n'avez donc rien à changer aux instructions que vous avez reçues du dernier gouvernement; je les développerai quand l'occasion s'en présentera...

C'est sur la politique intérieure uniquement que le Président et l'Assemblée sont entrés en dissentiment. La majorité de l'Assemblée a pensé qu'une résistance énergique devait être opposée aux progrès de l'esprit révolutionnaire...

Le nouveau gouvernement, se conformant à son origine, suivra donc une politique résolument conservatrice, c'est-à-dire pacifique au dehors et modérée au dedans.

venable, la question suprême de la forme du gouvernement.

En expliquant ainsi, suivant la réalité des faits, le sens de cet important événement, vous ne manquerez pas de faire remarquer que la question débattue à l'Assemblée nationale intéressait non seulement le repos de la France, mais celui de toutes les nations.

Ces considérations doivent servir de règle au langage que vous tiendrez au sujet des derniers événements et vous vous efforcerez de les faire apprécier au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

» Agrérez, etc.

» Signé : BROGLIE. »

Cette circulaire est appréciée dans les termes suivants par la Presse, qui en fait très bien ressortir la portée rassurante :

Il y a deux ans, M. Thiers insultait publiquement l'Assemblée nationale en lui reprochant de manquer de courage et de capacité.

Il y a deux ans, lors du projet de loi sur le désarmement de la garde nationale, M. Thiers dénonçait publiquement les citoyens français en annonçant des résistances, des troubles qui ne se sont point produits.

Il y a quinze jours, M. Thiers diffamait la nation française tout entière, en acceptant les élections radicales comme une manifestation spontanée de l'opinion publique, en déclarant officiellement, que le gouvernement ne répondrait plus de l'ordre, si l'on n'obéissait aux injonctions de M. Ranc.

Depuis deux ans, M. Thiers, en quatre occasions solennelles, a donc tenté de déconsidérer l'armée, le Parlement et le suffrage universel.

Le parti dont M. le duc de Broglie est l'un des chefs les plus autorisés, n'a jamais cessé de protester contre des appréciations qu'il jugeait injurieuses pour l'honneur de notre pays.

Lorsque M. Thiers ordonna cette évacuation du Mont-Valérien qui assura le triomphe de l'insurrection, elle publia à rétracter ses ordres et ne reculant devant aucune responsabilité, elle consentit à partager ce droit de grâce, dont l'usage était périlleux.

Enfin, lorsque M. Thiers révélait à l'Europe un état moral effrayant pour nous-mêmes, dangereux pour les Etats voisins, s'écriait : « Ne résistons pas au courant qui nous entraîne, laissons-nous aller, ou je ne réponds plus de l'ordre; » quand il affirmait que le crédit, la tranquillité publique seraient compromis par sa chute, les conservateurs ont répondu hautement, noblement que la Révolution n'était redoutable que pour les âmes timides; ils ont repris la France aux mains défaillantes qui la livraient à l'ennemi.

En arrivant aux affaires, M. le duc de Broglie a trouvé l'Europe inquiète et soupçonneuse. Le premier soin du pouvoir nouveau devait être

de rassurer l'Europe, et de lui démontrer que les succès du parti radical étaient dus uniquement à la faiblesse ou à la complicité de M. Thiers.

Les trois souverains du nord avaient cru devoir s'entendre pour résister éventuellement à la démagogie française.

M. le duc de Broglie leur dit : « Vos craintes sont désormais sans objet. Les conservateurs ont reconquis leurs droits. Le mouvement radical est arrêté et la France va s'engager dans des voies nouvelles. »

M. Thiers était la révolution; nous sommes l'ordre, et c'est pourquoi vous devez saluer notre avènement avec joie, car vous avez, ainsi que nous, intérêt à ce que le parti démagogique soit vaincu par nos soins, et définitivement réduit à l'impuissance. »

Voilà ce que dit la circulaire de M. le duc de Broglie et les commentaires intéressés des journaux officiels, ne pourront point en dénaturer le véritable sens.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 10 juin 1873.

Le président de la République est allé hier à Paris rendre sa visite au comte d'Arnim.

Environ 300 personnes ont paru hier à la réception de la présidence. Il y avait beaucoup de notabilités militaires, entre autres le maréchal Canrobert. Le duc de Broglie donne samedi, au ministère des affaires étrangères, un grand dîner aux membres du corps diplomatique.

La séance d'hier au conseil des ministres parait avoir été consacrée surtout à la loi municipale et à l'affaire Ranc. Sur le premier point, d'après ce qui se dit dans les cercles parlementaires, on peut présumer, comme je vous le disais hier, que l'Assemblée finira par rendre simplement au gouvernement le droit de nomination des maires.

En ce qui concerne M. Ranc, il est probable que l'élection de ce député sera validée, mais on s'attend à une interpellation de la droite sur les causes de la suspension des poursuites dirigées contre lui qui pourrait bien amener des révélations assez désagréables. Cet incident est loin d'être vidé.

Sur les instances du duc de Broglie, M. Lanfrey a consenti à conserver son poste de ministre à Berne. On n'est pas encore d'accord, dans les fractions de la majorité, sur le vice-président à nommer en remplacement de M. Vilet. Les noms de MM. de Laroy, Dufaure, d'Audiffret-Pasquier et Daru ont été mis en avant, mais aucun d'eux ne parait de nature à réunir toutes les voix de la majorité.

Le bruit qui a couru de la nomination d'un Comité directeur de toutes les fractions de la gauche n'est pas sérieux. Les radicaux, d'abord, n'en voudraient pas, car ils ne pourraient plus alors obéir aux mots d'ordre des comités occultes qui leur imposent, par exemple, des interpellations comme celle d'aujourd'hui.

On parle d'une autre interpellation, émanée également des radicaux sur l'interdiction à Lyon de la vente de tous les journaux sur la voie publique.

M. Ozenne a passé ici la journée d'hier. Il a reçu, ainsi que les membres de la commission des traités de commerce, communication de la déclaration, faite par M. de la Boullerie, du retrait de la loi du 26 juillet 1872 et de la reprise, sur de nouvelles bases, des négociations relatives aux traités de commerce.

On s'occupe aux ministères de la marine et du commerce, d'un nouveau projet de constitution pour quelques unes de nos colonies.

Versailles, 10 juin, 8 h. soir.

MM. Lepère et Gambetta ont développé l'interpellation sur la suppression du Corsaire et sur la circulaire confidentielle envoyée du ministère de l'intérieur au préfets. Cette circulaire, mal rédigée, contient un passage interprété par la gauche comme une invitation aux préfets de subventionner certains journaux.

Une discussion très-violente s'éleva. M. Beulé, ministre de l'intérieur, a justifié la suppression du Corsaire dans l'intérêt de l'ordre social, et a déclaré assumer la responsabilité de la circulaire, quoique ignorant les phrases attaquées par l'opposition. Il avait seulement ordonné de demander aux préfets une statistique des journaux pour connaître leur influence et leur communiquer ses nouvelles.

Un ordre du jour blâmant le gouvernement a été proposé; la majorité a demandé l'ordre du jour pur et simple en faveur du gouvernement; le scrutin a donné soixante-quatorze voix de majorité au ministère, malgré la mauvaise rédaction de la circulaire.

Cette victoire, purement politique, assure l'avantage au gouvernement nouveau.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Décidément, le principal reproche adressé par les ex-officiels de l'ex-président au nouveau gouvernement, c'est celui-ci :

Messieurs, vous déplaitez à la Prusse; vous contrariez M. de Bismarck. L'illusoire chancelier n'aime pas les catholiques, et M. le maréchal de Mac-Mahon, M. Ernoul, M. Batbie, passent pour être sympathiques à catholicisme; donc, nous devons protester contre leur avènement. En bons Français, nous ne devons pas supporter que l'on contrarie M. de Bismarck.

Voici ce que nous lisons textuellement dans le National :

OUI C'EST A L'HEURE OU L'ALLEMAGNE SE PRONONCE CONTRE LA DOMINATION ULTRAMONTAINE, qu'un certain nombre de bonapartistes, d'orléanistes et de légitimistes coalisés ont porté au gouvernement de la France un ministère où figurent des admirateurs du Syllabus.

Quelle audace !... Comment ! lorsque l'Allemagne s'est prononcée, lorsque M. de Bismarck a dit son mot, les représentants de la France osent exprimer leur opinion personnelle ! Comment ! lorsque ces illustres, vaillants et généreux prussiens qui nous ont fait l'hon-



neur de nous battre si bien, ont décidé qu'il fallait mettre les catholiques hors la loi, il se trouve des Français assez hardis pour porter au pouvoir des ministres disposés à laisser le catholicisme libre !...

Vite ! vite ! que MM. de Broglie, Ernoul et Batbie, se retirent, et mettons à leur place de nouveaux ministres, lesquels s'empresseront de décréter l'infailibilité de M. de Bismarck.

Faisons mieux !... Une fois le ministère actuel renversé, envoyons une députation chargée de prier M. de Bismarck de vouloir bien nous donner lui-même un ministère.

M. Rousset, directeur du *National*, ayant plus que tout autre protesté contre l'attitude anti-prussienne du nouveau gouvernement, est tout désigné pour conduire cette députation. Il est digne de demander le ministère Bismarck.

**Patrie.**

La République française, toujours majestueuse et doctrinale, a cru devoir avertir « l'Assemblée de Versailles », le jour où elle reprenait ses séances, que le sort de la France et les destinées de la Révolution française sont grandement compromis.

Or pourquoi cet avertissement solennel, ce cri de frayeur poussé par la feuille radicale ? Parce que, dans la séance du 24 mai, l'Assemblée, par une décision toute légale et toute parlementaire, a nommé M. le maréchal de Mac-Mahon président de la République, au lieu et place de M. Thiers ; parce que dans la journée du 25, le nouveau président a choisi MM. de Broglie et Beulé pour ministres, en remplacement de MM. Casimir Périer et de Rémusat.

Le raisonnement nous semble assez exagéré et la conclusion assez forcée pour que nous jugions superflu de les réfuter et de nous y appesantir. Nous ne saurions non plus prendre au sérieux cette phrase dans laquelle la République française déclare qu'elle « n'imitera jamais la conduite insensée de ses ennemis, qui rêvent d'exclure de l'action politique le parti républicain tout entier. » MM. Gambetta, Ranc et Challemel-Lacour, lesquels n'ont jamais manqué de jeter impitoyablement par-dessus bord équipage et passagers qui ne pensaient pas absolument comme eux, voudraient-ils se poser aujourd'hui en hommes de désintéressement, de concorde et de transaction ? La plaisanterie serait vraiment bonne, mais ne prendrait pas.

Elle rappellerait trop la fable du renard à la queue coupée.

Du long article de la feuille gambettiste nous ne voulons retenir ici que quelques lignes, qui nous ont paru de nature à donner préoccupation à réfléchir, et que nous transcrivons textuellement ci-après :

« On nous entraîne dans les parages les plus dangereux de la politique, et l'on ne pirait pas s'en douter... Il y a, dans son histoire, un événement incomparable, que la France ne reniera jamais, c'est sa RÉVOLUTION, dont les principes et les conquêtes forment aujourd'hui le patrimoine commun de tous les peuples civilisés. Tous ceux qui voudront, hommes ou parisi, enrayer la marche de la Révolution française, sont assurés de périr impitoyablement écrasés sous les roues de son char, que NUL NE SAURAIT SE FLATTER D'ARRÊTER. »

Quand on lance une pareille déclaration, on devrait bien prendre la peine de l'expliquer ; quand on écrit ou prononce un mot aussi vague que celui-ci : Révolution, — eût-on soin même de dire : Révolution française, — on devrait l'interpréter et le définir.

La Révolution française, en effet, a eu bien des phases. De laquelle la feuille radicale entend-elle parler ? Surtout, qu'elle daigne nous donner son avis sur cette période de la première République, qui, avec la Terreur pour moyen, a eu le triomphe des jacobins pour but.

Sans doute, nous le savons, tous les adeptes de l'idée révolutionnaire, tous les néo-jacobins ne sont pas partisans des excès et des violences ; mais leur armée se compose d'hommes d'excès et de violence qui entraînent pour ainsi dire fatalement les chefs et les rendent bientôt aussi criminels et aussi odieux que leurs soldats.

Le triomphe des jacobins ! ce n'est pas seulement 1792, 1793 et 1794 ; c'est aussi, cinquante ans après, le 24 février 1848 et les journées de juin ; c'est ensuite, de nos jours, le 4 septembre, prélude du 31 octobre, du 22 janvier et du 18 mars.

Le triomphe des jacobins ! c'est la pensée qui guidait, à Bordeaux, M. Gambetta, lorsque,

à la nouvelle de l'armistice, il tenta de résister aux ordres de ses collègues du gouvernement de Paris. C'est le triomphe des jacobins que rêvait l'ex-dictateur, lorsque sous les orangers d'Espagne, il faisait des vœux secrets pour la Commune ; c'est aussi le triomphe des jacobins qu'espérait M. Ranc, lorsqu'il accepta de faire partie des conseils de l'insurrection — jusqu'au jour où il fut persuadé que l'insurrection serait vaincue.

C'est jusque là, qu'on ne l'ignore pas, c'est jusqu'à la Commune inclusivement que doit nous conduire « la marche de la Révolution. » Autrement, que signifiaient ces mots de la République française : « Tous ceux qui voudront enrayer la Révolution française sont assurés d'être impitoyablement écrasés sous les roues de son char, que nul ne saurait se flatter d'arrêter ? »

Ainsi la Révolution, aux yeux de ses partisans, n'en est encore qu'à ses premiers pas ; tous les bouleversements sociaux qu'elle a produits, tous les ravages et tous les crimes dont elle a été l'auteur ne sont que le commencement de sa tâche. Malheur à qui voudrait enrayer sa marche ! malheur à qui tenterait de l'arrêter ! Elle n'est pas encore arrivée au but ; elle a encore du chemin à parcourir avant d'avoir anéanti — ce qui semble être son intention — toutes les bases de la société humaine !

Et que deviendra, au milieu de cet enfantement terrible, au milieu de ce cataclysme, que deviendra la fortune de la France ? En proie aux convulsions intérieures, aux déchirements et aux luttes des partis, quel rôle sera-t-elle en mesure de jouer dans le concert européen ?

**Soleil.**

Le scrutin qui a eu lieu dimanche à Lyon pour l'élection du conseil municipal a fait sortir de l'urne trente-cinq radicaux et un républicain modéré. Nous ne sommes pas étonnés de ce résultat. Nous aurions même été très surpris du résultat contraire.

Avec la loi municipale qui nous régit, tous les grands centres sont condamnés fatalement à la domination du radicalisme. On comprend qu'une ville industrielle comme Lyon, dont plus du quart de la population se compose de nomades, ou du moins d'ouvriers qui ne font qu'un séjour passager dans les ateliers lyonnais, put difficilement émettre un vote municipal. Les électeurs qui n'ont pas une assiette réelle dans une grande ville songent moins, dans l'élection de la municipalité, à nommer des administrateurs entendus qu'à porter leurs suffrages sur des candidats politiques.

Qu'il s'agisse de choisir un député, un conseiller général, un conseiller d'arrondissement ou un conseiller municipal, leur préoccupation unique est de manifester leur opinion politique. C'est là malheureusement un errement trop habituel dans la classe ouvrière. Elle fait de la politique contre le propriétaire, contre le patron, contre le contre-maître. Elle en fait en toutes choses. Notamment, elle est persuadée qu'une élection quelconque agite la question de monarchie ou de république, de république modérée et de radicalisme. Aussi elle met la même passion à élire des conseillers municipaux qui n'ont d'autre titre que leur couleur radicale, qu'à envoyer à l'Assemblée des représentants radicaux. Elle ne réfléchit pas que des conseillers tels que ceux qui sont sortis du scrutin de dimanche continueront l'administration déplorable qui a ruiné, en moins de trois ans, les finances de Lyon. Elle ne veut pas ouvrir les yeux sur ce fait bien évident que la mauvaise gestion des intérêts municipaux atteint immédiatement tous les habitants de la ville, principalement les plus besogneux.

Il est donc déplorable que la population lyonnaise soit frappée d'un aveuglement incurable. Elle sera la première à en pâtir. Mais ses élections sont une démonstration nouvelle de la nécessité d'une bonne loi municipale. Il est évident qu'une ville de quatre cent mille habitants, dont les palais, les maisons, les usines, les fabriques et les immenses capitaux ne peuvent, par suite d'une législation mal conçue, se faire représenter au conseil municipal, c'est-à-dire à l'assemblée des intérêts locaux, que par une voix sur trente-six, est une ville mal protégée par la loi et qui sera mal gouvernée. Il y a là un vice législatif monstrueux.

**INFORMATIONS**

M. Casimir Périer refuse d'accepter la présidence du centre gauche. Il entend se réserver toute sa liberté d'action.

C'est pour avoir accepté le concours des radicaux que M. Casimir Périer est tombé.

Il est impossible qu'ayant médité, comme c'est le devoir de tout homme d'Etat, les causes de sa chute, M. Casimir Périer persiste dans les errements du passé.

Son refus d'accepter la succession de M. Christophle indique que M. Casimir Périer est bien plus proche aujourd'hui du centre droit que du centre gauche.

(Liberté)

L'empereur d'Allemagne s'est trouvé assez gravement indisposé la semaine dernière pour se dispenser de recevoir en personne le shah de Perse. L'indisposition de l'empereur paraît s'être aggravée. On mande que Guillaume 1<sup>er</sup> a cessé de s'occuper des affaires courantes et que, suivant toute probabilité, son voyage à Vienne sera une fois encore retardé. Frédéric-Guillaume, il ne faut pas l'oublier, est, après le pape Pie IX, le plus âgé des souverains de l'Europe ; il entrera le 22 mars prochain dans sa 77<sup>e</sup> année. Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Saint-Petersbourg l'aurait extrêmement fatigué.

Les travaux de reconstruction de la colonne Vendôme ont été adjugés. Ces travaux se classent comme suit : la maçonnerie formant le corps de la colonne ; les travaux d'art en cuivre et bronze repoussés ; enfin les travaux de charpente et d'échafaudage.

Ces travaux ont commencé lundi, et devront être terminés dans une période de deux mois.

Différents groupes d'électeurs viennent de protester auprès de leurs députés qui ont voté contre le rétablissement de la colonne Vendôme.

La protection dont M. Thiers a entouré Rochefort va cesser d'arrêter le cours de la justice à l'égard de l'ex-complice de la Commune. L'arrêt de déportation recevra le mois prochain son exécution.

**Chronique locale et méridionale.**

Après des loyales explications qui ont établi le parfait accord du cabinet tout entier avec le maréchal Mac-Mahon, pour reconnaître ce que les glorieux services de notre compatriote le maréchal Canrobert imposent de respect et de confiance, l'illustre combattant de Gravelotte, conserve les hautes fonctions dont il s'était démis.

Cette solution sera accueillie avec une profonde satisfaction par le pays, par l'armée et par notre département. Elle est un nouveau gage de cette patriotique union qui place le salut de la France au-dessus de toutes les considérations politiques.

L'épée de Canrobert appartient à la France contre les ennemis du dehors et du dedans.

Un certain nombre de notables commerçants de la ville, nous portent leurs plaintes au sujet d'une réunion qui a eu lieu lundi au tribunal, relativement à la Succursale de la banque de France, réunion à laquelle ils n'ont pas été convoqués. Cette question intéresse à un si haut point tout le commerce, que l'on s'étonne que les convocations aient été faites en nombre aussi restreint. Un des éliminés nous disait, non sans quelque raison : « Comment, pour une simple élection au tribunal de commerce, on convoque le ban et l'arrière ban, et pour une question autrement importante, on nous laisse de côté ? Et de quel droit ? »

Nous nous plaisons à croire, qu'il y a eu oubli, que cet oubli va être réparé et qu'une nouvelle réunion appellera absolument tous les notables de la ville de Cahors. Il est en effet du plus grand intérêt pour la cité, que les adhésions nécessaires à l'établissement de la Succursale, soient unanimes et que leur caractère de spontanéité hâte, s'il est possible, la réalisation d'un projet, dont chacun apprécie les sérieux avantages.

On nous communique la note suivante :

Par suite d'une erreur du secrétaire de la commission de l'Exposition, l'ordre des récompenses attribuées aux exposants des beaux-arts a été interverti.

Voici l'ordre vrai, selon, du reste, qu'il résulte du rapport de M. Richaud :

Grand prix. — Médaille d'honneur à M. Calmon sculpteur ;

Médaille d'or à M. E. Clot, capitaine au 88<sup>e</sup> de ligne, pour ses fusains ;

Médaille d'or à M. Auguste Planavergne, pour son portrait portant le n<sup>o</sup> 287.

Au moment où la Société des Etudes vient d'adopter le projet d'organisation d'un Musée où la municipalité s'associant à une pensée utile, vient de faire la concession d'une salle de l'Hôtel-de-Ville, il n'est point hors de propos de publier le Mémoire fait sur cette question par M. Calmels, membre de la Société des Etudes, et lu dans une séance du mois de novembre 1872. C'est assurément ce Mémoire qui a donné lieu au mouvement favorable qui vient de se produire ; et nous avons l'espérance que la tentative faite aujourd'hui, sera un commencement d'exécution du grand projet dont il était parlé. On forme un salon, c'est-à-dire une collection de tableaux et d'objets artistiques ; il faut instituer un véritable Musée, c'est-à-dire un ensemble de collections, intéressant tous les règnes de la nature, les sciences et les arts, surtout l'histoire et la géologie locales. C'est là ce qu'il faut désirer et ce qu'il faut obtenir. Ce qui est fait est un pas, un acheminement. Il faudra fournir la bourse tout entière.

**QUESTION DU MUSÉE.**

Messieurs,

Mon premier devoir sera l'expression d'un regret de ne pouvoir m'associer d'une manière plus active à vos travaux utiles ; le second sera l'expression d'un vif plaisir de pouvoir caresser avec vous un projet que j'ai caressé longtemps : l'établissement d'un Musée dans la ville de Cahors.

Y avait-il l'opportunité à vous entretenir d'un sujet en apparence frivole ? J'ai hésité, Messieurs. — Meurtri des blessures de la patrie, tout citoyen digne de ce nom se recueille ! — Notre pauvre pays vient de rouvrir les yeux à la lumière ; il a pu se demander un moment s'il devait vivre ou mourir ! Hélas, d'ailleurs nous devions-nous peut-être tout entiers à des soins virils ? Peut-être pouvions-nous distraire une obole des ressources destinées à payer la rançon du foyer ? Grâce au ciel, Messieurs, notre pays vit et ses ressources sont immenses. Au surplus, la réflexion nous a bientôt rassurés. C'est le moral du pays qu'il faut relever. Les forces physiques suivent toujours le mouvement des forces morales. Or, Messieurs, hommes de lettres, des sciences et des arts, vous êtes les éclaireurs du mouvement des sociétés humaines ; vous êtes les pionniers de la patrie morale ; c'est à vous de marcher. Vous aviez fait la patrie grande et glorieuse, il faut la reconstituer. Vous devez vos efforts et vos veilles à la préparation de temps meilleurs pour les générations qui nous pressent. C'est à vous que je m'adresse avec confiance.

Avant tout, Messieurs, il vous appartient de combattre les erreurs et de vaincre les préjugés. Il n'est point de sujet où il s'en rencontre plus que dans celui qui fait l'objet de cette étude.

Un Musée est-il un lieu de dépôt d'objets plus ou moins rares, plus ou moins anciens, intéressant la curiosité publique, tout au plus utile à distraire les loisirs des grands riches et à servir de jouet aux oisifs ? Il ne faut point juger d'un principe par ses abus. Un Musée est un lieu de dépôt d'objets intéressants les sciences et les arts ; il est un instrument utile pour l'étude de l'histoire générale et locale, pour l'étude des sciences naturelles, pour les progrès de l'agriculture et de l'industrie. Un Musée est conséquemment une institution aussi propre à l'instruction qu'à la moralisation de toutes les classes de la société.

C'est qu'en effet, les collections d'un Musée variables à l'infini, peuvent embrasser toutes les connaissances possibles, éclairer toutes les branches de l'activité humaine. Cela est certain ; en interrogeant les épreuves du passé, les œuvres du présent, l'esprit public s'éveille et s'exalte.

Tous les jours nous entendons dire : un Musée peut exister dans une petite ville ! Notre contrée en général et notre ville en particulier, offrent peu de ressources pour la formation de collections dignes d'intérêt ! Et sur ces données le public se tient pour satisfait ; il continue à propager des erreurs grossières et à se priver d'avantages considérables.

L'importance d'un Musée ne se mesure pas à la quantité d'objets qu'il renferme. Telle ville peut offrir des collections nombreuses et posséder en réalité peu d'objets de valeur ; au contraire, telle ville possède dans son Conservatoire un nombre très limité d'objets et dont la signification est réellement digne d'une haute estime. Dans une collection de peinture, de morceaux de sculpture, de modèles d'architecture, de meubles, de tapisseries, d'armures, de monnaies ou médailles, etc.



coquillages, etc. Un amateur découvre quelques rares sujets, doués de qualités bien supérieures à celles de collections tout entières. Le Musée du Louvre renferme les plus nombreuses collections qui soient au monde ; mais son Musée de peinture est loin de posséder des chefs-d'œuvre de l'Ecole Italienne aussi nombreux et aussi brillants que le Musée de Londres ; des chefs-d'œuvre de l'Ecole Flamande en égal nombre que le Musée d'Anvers ; il ne pourrait soutenir la comparaison avec les Musées de Munich, sous le rapport des richesses archéologiques, sans contredire les plus remarquables qui existent.

Et puis, eu égard à des circonstances particulières, à la situation géographique de telle ou telle cité, des caractères géologiques de la contrée, des souvenirs historiques qui s'y rattachent, les éléments d'un Musée peuvent devenir plus nombreux, plus spéciaux. La ville d'Avignon possède un salon curieux par ses débris de sculpture des temps de l'occupation romaine, ainsi que du moyen-âge. Le Musée de Périgueux offre aussi des fragments très curieux de l'antique Vézère. La ville de Montpellier jouit d'une collection de peintures très-complète et très-estimée ; Le Musée Fabre ; et la ville de Montauban a eu la rare fortune d'inaugurer son Musée avec la collection de tableaux léguée par le peintre le plus célèbre des temps modernes !

Dans notre ville, comme dans une ville plus importante, il est possible de former des collections dignes d'intérêt. Dire qu'il n'y a point de personnes douées pour la culture des arts serait faire une injure bien gratuite à nos concitoyens ; mais nul n'oserait prétendre qu'il n'y en a point qui sachent apprécier les choses d'art et qui en possèdent des spécimens d'un prix réel. S'il est vrai que les aptitudes artistiques exceptionnelles soient peu communes dans un milieu où de telles facultés ne peuvent se développer d'une manière puissante, nombreux sont les amateurs des richesses artistiques, ceux qui peuvent apprécier la valeur des morceaux d'archéologie, les modèles des sciences ou des arts rassemblés avec soin en un lieu public.

S'il était besoin d'un exemple, nous rappellerions au souvenir de ceux qui les ont parcourues les salles artistiques de l'Exposition des beaux-arts, en 1864. Elles furent assurément très-remarquables par l'abondance et le mérite des objets rassemblés. Un fait très digne d'attention fut le nombre des visiteurs et peut être la surprise que tous exprimaient de voir tant de merveilles dans notre pays. Et en effet, comme à l'envi, chacun s'était empressé d'apporter sa part de richesse : qui, des peintures, des pastels, des émaux ; qui, des porcelaines et des faïences, des objets de luxe et de curiosité ; qui, le produit de son industrie et de son travail. A telles enseignes que les organisateurs n'avaient plus une place pour les exposants attendus. Au moment de l'ouverture, l'un d'eux exprimait son sentiment d'une manière spirituelle : « Ce que je redoute le plus à cette heure, disait-il, c'est l'arrivée d'un chef-d'œuvre ! » Et combien d'objets de valeur, de pièces intéressantes n'ont pu être apportées ou confiées en cette occasion ? Le plus grand nombre sans doute. D'ailleurs il ne dirait point vrai, celui qui oserait affirmer que les objets précieux ne fussent point observés, qualifiés, admirés par le public avec un tact et une finesse, une intuition que les connaisseurs reconnaissent eux-mêmes.

Chose singulière, notre cité est le centre d'une région capable d'offrir un des champs les plus vastes aux explorations du savant. Il ne faut point se le dissimuler, on a peu cherché ; il ne faut point être surpris d'avoir peu trouvé. Au point de vue des sciences naturelles, des études sur les minéraux et la flore de la région, les richesses pourraient certainement produire des résultats avantageux pour la science et l'industrie. — Dans cet ordre d'idées, il serait trop facile de convaincre d'erreur et de légèreté les contempteurs de toute amélioration. Notre pays possédait un minéral favorable à l'agriculture, sans doute, destiné à faire avancer d'un grand pas l'industrie locale. L'avait-on signalé ? L'avait-on pressenti ?

(La suite au prochain numéro.)

Exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie.

Salon des refusés.

I.

Dimanche dernier les décisions du jury de l'exposition étaient connues, proclamées en grande pompe, et chaque lauréat venait recevoir la médaille qui lui était décernée. Ceux-là ont eu la gloire après l'effort, n'en parlons plus. Mais les autres, les incompris, les refusés, peut-on n'en rien dire, et récompenser leurs peines par l'abandon et le silence ? Le jury peut avoir de ces injustices-là, mais le public moins compétent, sans doute, dont l'appréciation est pourtant bien quelque chose, signale certaines œuvres que notre devoir de chroniqueur est de faire connaître.

Dans un langage élevé, M. le rapporteur disait, dimanche : « A tout seigneur tout honneur, le vin, cette richesse du pays... » Et pas un mot du tonneau ; ce récipient divinisé, sur lequel Bacchus raffolait de s'asseoir, sans lequel le vin perdrait la moitié de sa valeur ; le tonneau, que nos poètes ont chanté et que nos compatriotes fabriquent si bien, où le laisse-t-on ? Dans la 3<sup>e</sup> salle de l'exposition, nous remarquons plusieurs genres de barriques ; une entr'autres parfaitement ajustée, fermant hermétiquement, sans l'aide de cerceaux, est l'œuvre de M. Derupé, de Parnac. Les visiteurs s'arrêtent devant ce tonneau et l'admirent ; le jury n'en a pas fait mention. Aucune barrique du reste n'a obtenu de récompense, pas plus celles de MM. Fournié et Couderc de Cahors, que celles de MM. Mauriel et Baudel d'Albas. Cet implacable jury, il n'a eu d'entrailles que pour le contenu.

Le bon campagnard aime à changer de linge au moins le dimanche ; c'est dans ses habitudes de propreté, et nous étions loin de penser que quelqu'un au monde pût l'en blâmer.

Voici pourtant le fait : M. Bach, tisserand à Cabessut, a exposé une pièce de linge de table et une nappe, de même que M. Fabien. Evidemment ce n'est pas du lin le plus fin, c'est de la simple toile du pays, solidement travaillée, de cette toile que nos ouvriers mettent sur leur corps et sur leur table. Il est certain qu'en passant devant ces pièces, beaucoup de bourgeois ne pouvaient guère en apprécier l'usage et l'utilité, aussi ne s'en est-on pas occupé. Et voyez pourtant les conséquences : faute d'encouragement, la fabrication locale peut cesser ; partant plus de chemises et de nappes à bon marché, pour la partie travailleuse de la population.

On nous rapporte un incident assez pittoresque : Il y a quelques temps de cela, dans une ville quelconque d'Europe, une dame du monde et du meilleur, se fit confectionner la plus brillante toilette. Sous ses atours charmants, M<sup>me</sup> X... avait reconquis aux ans tous ses attraits, et sans eau de Jouvence pourtant, il n'y avait plus de regards et d'adulations que pour elle. O miracles de la mode, pourquoi avez-vous aussi votre quart d'heure de Rabelais ! La dame avait voulu briller, le mari dut compter ; rien de plus juste ; mais brouille s'en suivit.

Nous ne dirons pas le lieu où ce drame se passait, mais il a dû arriver à la connaissance du jury, car on nous rapporte qu'en passant devant les chefs-d'œuvre de M<sup>me</sup> Delpérier, couturière à Cahors, il a reculé épouventé... Ces chefs-d'œuvre de modes sont étalés sur une table dans la 4<sup>e</sup> salle : Ce sont quatre poupées de diverses dimensions, merveilleusement vêtues de costumes différents : toilette de mariée, toilette d'intérieur, toilette de ville, etc. Rien de plus distingué, rien de plus luxueux ; c'est de la création, c'est de l'art... Il recula épouventé de son éblouissement ce jury, très amoureux du beau quoi qu'on en dise, mais qui se souvenant de la diatribe Dupin sur le luxe effréné des femmes, fit le rigide et passa outre.

On assure que M<sup>me</sup> Delpérier, sollicitée par les dames de la ville, va mettre en loterie ses superbes poupées-modes.

Le goût des meubles sculptés se perd décidément, et on a le regret de voir des personnes qui se piquent pourtant de s'y connaître, passer indifférentes devant le *Dressoir* exposé par M. Lafon d'Aprillac ; meuble style moderne, admirablement fouillé, et qui n'a certes pas besoin de médaille pour attirer l'attention des véritables connaisseurs.

Dialogue devant l'étagère des liqueurs :

— Vous avez donc monsieur, un palais de bronze.  
— Entre un gourmet et vous, monsieur...  
— Je vous dis que ce cassis...  
— Et moi je soutiens que cette chartreuse...  
J'arrive sur ces entrefaites, et en chroniqueur consciencieux, j'absorbe un verre de l'imitation de chartreuse de M. Valette. C'est délicieux, mais l'homme au cassis la trouve détestable ; chacun son goût. Le meilleur éloge à faire de la chartreuse Valette, c'est que des deux bouteilles exposées, il n'en reste plus une goutte.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières nouvelles

M. Ranc.

Le deuxième bureau de l'Assemblée s'est occupé de M. Ranc. Le ministre de la justice a été entendu ; il a exposé la situation judiciaire du député du Rhône.

Les membres du deuxième bureau n'ont appris rien de nouveau, sinon que, lorsque la police correctionnelle commença les poursuites contre M. Ranc, elle lança contre lui un mandat d'amener qui ne put être mis à exécution, M. Ranc s'étant empressé de quitter le territoire français. Il est vrai qu'il mit le même empressement à revenir à Paris lorsque la justice militaire eut évoqué l'affaire qui le concernait ; il savait probablement alors que l'instruction ne serait pas suivie. Depuis M. Ranc a comparu devant le conseil de guerre, mais en qualité de témoin dans l'affaire relative au pillage de la maison de M. Picard.

Ce qui est grave, c'est que M. Ernoal, ministre de la justice, a déclaré qu'il y avait eu en 1871, un acte régulier de dessaisissement de la part de la justice ordinaire.

La situation du député du Rhône est donc bien claire, sinon bien nette. Il n'a pas été jugé par contumace ; il n'a pas été rendu d'ordonnance de non-lien en sa faveur. Une instruction a été commencée, mais elle n'a pas été continuée. Rien ne s'oppose à ce que l'action de la justice, interrompue on ne sait pour quels motifs, reprenne son cours naturel ; mais cela ne regarde en rien le deuxième bureau. Il est chargé de vérifier les opérations électorales du Rhône, et de s'inquiéter si le député élu était éligible.

Il n'y a point de doute, M. Ranc est éligible, et le deuxième bureau n'a pas qualité pour juger si la part prise par M. Ranc aux actes de la Commune le rend indigne de siéger sur les bancs de l'Assemblée nationale ; ceci rentre dans les attributions du parquet.

Il a donc été décidé que M. Baragnon, nommé rapporteur, ferait dans son rapport un exposé, sans réflexions, de la situation judiciaire de M. Ranc, et qu'il concluerait à la validation de son élection.

Faut-il inférer de la décision prise par le deuxième bureau, que ses conclusions seront adoptées, et que M. Ranc, après avoir légiféré avec MM. Descloze, Millière et Félix Pyat, prendra part à la discussion des grandes lois de réorganisation dont l'Assemblée va avoir à s'occuper ? Cela ne paraît pas tout à fait certain. Plusieurs députés ont l'intention, lors du débat sur le rapport de M. Baragnon, de demander qu'il soit sursis à la validation jusqu'à ce que la justice ait définitivement statué sur le sort de M. Ranc, et que celui-ci soit complètement libre par une ordonnance de non-lien, ou par un acquittement régulier.

De *Figaro* a reçu, à cet égard, une note anonyme, contenant de graves révélations, et qui donnent un aspect nouveau à toute cette affaire scandaleuse. Voici cette note :

M. le chef de bataillon Lemoine, un des commissaires du gouvernement près les conseils de guerre institués pour le jugement des faits relatifs à la Commune en 1871, a eu en main le dossier concernant M. Ranc, et après examen de ce dossier, a demandé que cet inculpé fut mis à sa disposition.

Quelle qu'ait été sa diligence à ce sujet, il n'y a point été fait droit.

En présence de ce refus, le commandant a cru devoir renoncer aux fonctions spéciales qui lui avaient été confiées, et, sur sa demande, est retourné à son régiment.

Quant au dossier en lui-même, sur son retrait du greffe du conseil de guerre et sur la destination qui lui a été donnée, on peut consulter M. le général Appert, chef de la justice militaire, et son second M. le colonel Gaillard, actuellement attaché militaire à l'ambassade de France à Saint-Petersbourg.

Et quant à la composition de ce même dossier, M. le chef de bataillon Lemoine et son second, encore en fonctions à Versailles, M. le capitaine d'état-major Ancet de Mézières, pourront donner tous les renseignements désirables sur la nature des pièces qui le formaient et sur les faits qu'elles constatent ainsi que sur leur auteur.

Le *Journal de Paris* contient l'analyse suivante de la séance de mardi dernier, dont le télégraphe nous avait donné le résultat :

Une vive discussion s'est engagée dans l'Assemblée nationale à l'occasion de la suppression du *Corsaire*, ce débat a eu le résultat qu'il était aisé de prévoir. La gauche et le centre gauche ne pouvaient avoir grande autorité en venant attaquer la mesure dont il s'agit. Il était trop facile de demander aux mem-

bres de ces deux groupes parlementaires pourquoi ils n'avaient pas blâmé des mesures identiques lorsqu'elles étaient prises par le gouvernement de M. Gambetta ou par celui de M. Thiers.

Aussi l'Assemblée a-t-elle voté l'ordre du jour pur et simple par une majorité de soixante-quatorze voix, bien que toutes les fractions de l'opposition se soient coalisées dans cette occasion pour faire échec au gouvernement, bien que M. le comte Rampon et M. Christophle se soient trouvés d'accord avec M. Lepère et M. Gambetta pour accuser d'immoralité l'un des ministres les plus honnêtes que la France ait eus depuis longtemps.

La gauche, au surplus, s'est beaucoup moins occupée de défendre le *Corsaire*, dont le sort paraît la toucher assez médiocrement, que de faire un peu de scandale autour d'un document livré à M. Gambetta par l'indiscrétion d'un fonctionnaire. Voici le fait : Le ministre de l'intérieur, depuis l'installation du nouveau gouvernement, envoi tous les jours aux préfets un petit bulletin télégraphique contenant les principales nouvelles de la journée, le plus souvent sans la moindre appréciation. Ce bulletin est mis honnêtement, loyalement, équitablement à la disposition des journaux de toutes les nuances. Toutefois, certaines feuilles de province paraissent disposées à s'emparer des nouvelles qui leur étaient communiquées, non pas pour en faire profiter leurs lecteurs, mais pour les tourner en dérision, le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, M. Pascal, a envoyé aux préfets une dépêche pour les engager à ne communiquer ces nouvelles qu'aux journaux qui paraîtraient y attacher un certain prix, c'est-à-dire une certaine importance. C'est cette phrase si simple que la gauche a torturée de manière à essayer d'y faire lire la pensée d'acheter à prix d'argent toutes les feuilles radicales de province ; comme si une pareille idée ne se démentait pas par son absurdité même !

Qui a dû être bien étonné de cette interprétation donnée à la dépêche dont il s'agit ? C'est l'honorable M. Pascal, à qui sa loyauté même n'a pas permis de prévoir et de prévenir l'indigne accusation dont il devait être l'objet. Il n'avait qu'un mot à changer : et sa dépêche était absolument inattaquable dans la forme, comme elle l'est au fond. Mais évidemment il ne lui est pas entré dans l'esprit que d'autres pussent avoir la vilaine pensée que lui-même n'avait pas eue.

M. Beulé, s'est conduit dans cette circonstance avec une grande décision. La dépêche avait été faite par son ordre, mais il ne s'en était pas fait montrer le texte, ayant avec raison pleine confiance dans son sous-secrétaire d'Etat. Il n'en a pas moins accepté très-résolument la responsabilité du document, et, par sa ferme attitude, il a imposé silence à la calomnie.

Le vote qui a suivi a porté tout à la fois sur la suppression du *Corsaire* et sur l'incident soulevé par la gauche à propos de la circulaire de M. Pascal. M. Baragnon, en effet, avait déclaré que l'ordre du jour pur et simple proposé par lui impliquait la confiance dans la promesse du gouvernement de suivre une politique conservatrice et dans la loyauté des moyens employés par lui.

C'était la première fois que la nouvelle majorité se trouvait en présence de l'opposition reconstituée. Elle aurait pu se laisser ébranler et entamer par la manœuvre de la gauche. Elle s'est au contraire fortifiée au lieu de s'affaiblir, puisque de 14 voix elle est montée à 74. Voilà le résultat de la journée. Il est d'un bon augure pour les discussions à venir.

A la suite de la séance de mardi, M. Pascal, sous-secrétaire d'Etat a écrit à M. le ministre de l'intérieur une lettre dans laquelle il déclare qu'en présence de la fausse interprétation donnée par une partie de l'Assemblée à une dépêche confidentielle lue à la tribune, il croit devoir se démettre de ses fonctions.

La démission de M. Pascal a été acceptée. Il n'est pas encore décidé si ce sera un sous-secrétaire d'Etat ou un secrétaire général ou ministre de l'intérieur qui remplacera M. Pascal cette question doit être promptement résolue.

Dépêche Télégraphique

Versailles, 12 juin, 6 h. soir.

A la fin de la séance de l'Assemblée, le ministre de la guerre et le général Lamirault, commandant l'armée de Paris, viennent de demander l'autorisation de poursuites contre Ranc, pour complicité dans les affaires de la Commune. Les bureaux de l'Assemblée nommeront, samedi, une commission pour examiner cette demande.

Bourse de Paris.

Paris, 12 juin 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. % and values (56,65; 80,25; 90,90; 89,75)



Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalscière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 27e livraison (7 juin 1873) — TEXTE : Le Violoneux de la Sapinière, par M. Colomb. — Les Oiseaux gigantesques, par L. Marcel Devic. — La légende de Saint-Médard, par Marie Maréchal. — L'Hôtel des Invalides, par Louis Roussel. — Le calife et le Poète, par Adolphe Breulier. — Le Jardinage de la Jeunesse, par L. Chantenay.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1579. — 31 Mai 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Salon de 1873 (IV), par M. Francion. — Tableaux reproduits par l'Illustration. — La Cage d'or, nouvelle par M. G. de Cherville (suite). — Nouvelles de l'expédition de Kijwa. — Nos gravures. — Revue comique du Salon de 1873, par Bertall (suite). — Opéra-Comique : Le roi l'a dit, trois actes de M. Gondinet; musique de M. Léo Delibes. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes, par M. Jules Rohaut. — La statue du général Daumesnil. — M. Humann, avant-dernier maire français de Strasbourg.

inaugurée le 26 mai. — M. Humann, ex-maire de Strasbourg. — Echecs. — Rébus.

Bibliographie

La première livraison du troisième volume de l'Histoire de France racontée à mes petits-enfants, de M. GUIZOT, paraît aujourd'hui à la librairie Hachette. Il n'est plus besoin de faire l'éloge de ce bel ouvrage, accueilli par la critique avec une faveur si éclatante, un empressement si unanime, et auquel l'Académie a donné une sorte de consécration en lui décernant le grand prix d'histoire.

L'AVENIR NATIONAL

Il publie chaque jour : Les nouvelles de cinq heures, le cours de la Bourse, les dépêches télégraphiques, des lettres de Versailles, de province et de l'étranger, une chronique sur un sujet d'actualité les informations les plus complètes, des articles de politique, d'économie, de finances, de théâtre, de musique, des variétés littéraires et scientifiques, un bulletin financier et commercial, et les débats judiciaires, etc., etc.

Hall, Léon Cladel, Fulgence Girard, Gabriel Guillemot, Henry Maret, etc., etc. Tous les Dimanches, une page entière du Journal est consacrée à une revue de la semaine financière, industrielle, commerciale et agricole, par M. Monbel.

Table with 2 columns: ABONNEMENTS PARIS and ABONNEMENTS DÉPARTEMENTS. Rows for 1 an, 6 mois, 3 mois, and Un Numéro.

Crédit foncier de France.

Emission de 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0, et d'obligation communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 0/0 rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

La Chronique de St-Céré, par l'abbé Paramelle, 2e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ATLAS CANTONAL DU LOT

VOLUME PETIT IN-FOLIO COMPOSÉ DE 28 PLANCHES COLORIÉES ET DE NOTICES SUR CHACUN DES 29 CANTONS DU DÉPARTEMENT

Par M. J. ARNAL (en religion, frère JÉDULPHIN)

Edition de luxe, ornée de nombreuses vignettes sur beau papier, brochée 10 fr. — Éléphant reliée, 12 fr. ; — Edition populaire et classique, solidement cartonnée, 2 fr. 50.

Les souscriptions seront reçues aux bureaux du Journal du Lot et du Courrier du Lot, et chez tous les libraires de la ville de Cahors.

EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formiera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition.

ONT PARU : La 1re partie du TOME Ier, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1re partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez EDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

PÂTISSERIE-CONFISERIE

LUTZY, neveu,

13, rue de la Préfecture, 13.

ON DEMANDE UN APPRENTI.

PAPETERIE COOPÉRATIVE D'ANGOULÊME

LAROCHE-JOUBERT, LACROIX ET C. Les papiers portant L-J, D, L et C, en filigramme, sont garantis exempts de poudre minérale quelconque.

A VENDRE

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Touza, aîné, ou à M. Labie, notaire, à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

Eaux MINÉRALES de Cransac (Aveyron)

Souveraines contre les maladies du Foie et de la Rate, — Gastralgies. — FIÈVRES INTERMITTENTES REBELLES. — Affections vermineuses, — Hypochondrie, — Constipations.

GRANDE ANALOGIE avec les Eaux de Pulna, de Sedlitz, de Seidschutz et Kinsingen. Euves naturelles.

Caisse de 30 bout. capsulées 18 f.

Caisse de 20 bouteilles..... 14 f.

S'adresser à Cransac, à M. DUPUY, régisseur.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.

Ecrire : Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

Le 25 Juin à Arrivillat (Hôtel des trois frères) commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institut des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

PLUS DE CHEVAUX COURONNES! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil, par le Réparateur FACARD. Flac. de 2 f. 50 et 1 f. 50 avec instr. Dépôt gén.: Pharm. TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.



Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyrèthrine Lahaussois. 1 franc 50 le flacon.

Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMERICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudé, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

PILULES GOURMANDES GAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. St-Jacques, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'étranger. Broc. et 1/2 B<sup>te</sup> de 30 pil. 2 f.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18. Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 110 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS (POUR LA VIE ENTIERE)

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société..... 22,327,263 f.

Arriérages payés aux rentiers..... 118,492,911 f.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Figeac.